

# PROTCOLE D'ACCES DU PUBLIC

## AUX SERVICES DE LA MAIRIE

**PRINCIPE GENERAL** : Afin de limiter les interactions sociales, la prise de rendez-vous préalable est la règle et l'accueil en présentiel l'exception.

1) Deux personnes maximum à l'accueil

Pour les autres personnes merci de bien vouloir patienter dans le sas ou à l'extérieur tout en respectant la distanciation sociale (1 mètre). Cette mesure doit être respectée même si vous avez rendez-vous.

2) Un distributeur de gel hydroalcoolique est à votre disposition à l'entrée, merci de bien vouloir vous désinfecter les mains.

3) L'accès à la mairie est limité aux démarches administratives, **UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS (\*)** pris préalablement auprès des services

Des attestations de déplacement dérogatoire sont disponibles à l'extérieur (**merci de vous limiter à 5 exemplaires recto/verso soit 10 attestations**).

4) **Nous ne faisons pas de photocopies.**

5) **Service Urbanisme** : Merci de prendre rendez-vous par téléphone au 03.20.16.85.91 ou par mail à [wfromont@thumeries.fr](mailto:wfromont@thumeries.fr)

6) **Service Etat-civil** : Sur rendez-vous.

Pour les demandes d'actes d'état civil veuillez-vous adresser au guichet ou par mail sur [contact@thumeries.fr](mailto:contact@thumeries.fr). Permanences décès les week-end et jours fériés (06.87.26.81.98)

7) Les accès aux bureaux de l'étage sont restreints. Veuillez prendre rendez-vous.

(\*) 8) Prise de rendez-vous au 03.20.16.85.95 ou par mail à [contact@thumeries.fr](mailto:contact@thumeries.fr)

***Merci de votre compréhension.***